Écrit par Expert Confidens
Vendredi, 27 Mai 2011 01:00

Les correcteurs de Confidens vous font bénéficier de leur expertise de la langue française. Pour inaugurer cette série d'articles dédiés à la « lutte » contre les difficultés du français, voici l'accord du participe passé. Celui-ci s'accorde lorsque le COD est placé avant l'auxiliaire avoir... mais pas toujours ! Mode d'emploi.

« Le participe passé, c'est simple, on accorde quand le COD est placé avant l'auxiliaire avoir. » Qui n'a pas entendu cette phrase lancée d'un ton péremptoire par un professeur de français ? Dans quelque terre pure linguistique, cette règle est effectivement valable, mais dans la cohue des verbes et le fracas des accords, la règle fléchit, voire se brise.

La phrase « la pomme que j'ai vue cueillir » s'accorderait donc, selon notre professeur, puisque le COD « que » est placé avant « j'ai vu ». Mais, si l'on analyse cette phrase, elle signifie que « j'ai vu qui ? » : « une pomme », en train de « cueillir », ce qui est tout à fait surprenant, il faut l'admettre, même au Paradis. Il n'y a donc pas d'accord dans ce cas, car il s'agit de « la pomme que j'ai vu cueillir » par quelqu'un.

L'accord a lieu si le COD, placé avant le participe, fait l'action exprimée par l'infinitif. On fera ainsi la différence entre « la personne que j'ai vue manger » (une poire, pour changer) et « la personne que j'ai vu manger » (par un ogre), situations très différentes – légalement tout au moins –, mais qu'il est impossible de différencier à l'oral et que seul l'accord du participe passé peut traduire.

Pour ne plus se tromper

Il suffit de remplacer l'infinitif par un participe présent. Par exemple : « La chanson que j'ai entendu chanter » donnera « La chanson que j'ai entendue chantant », ce qui doit sembler impossible au lecteur. Donc, pas d'accord. En revanche, avec « La femme que j'ai entendue chanter », cela fonctionne !